



D U I S A N S

www.duisans.fr

May

AVRIL 2021

N° 495

Agenda

AVRIL

4 : Pâques



26 : Début des vacances scolaires

30 : Don du sang



MAI

1 : Fête du travail

8 : Commémoration

13 : Ascension

23 : Pentecôte

30 : Fête des mères



En raison de la propagation de l'épidémie de la Covid-19 et de nouveaux variants particulièrement contagieux, c'est avec beaucoup de regrets que le Comité des Fêtes et la municipalité ont pris la décision d'annuler la fête du Printemps prévue en mai 2021.

Rejoignez-nous sur

facebook

et aimez notre page



Compte administratif 2020

Les Finances de la commune :

Lors du conseil municipal du 11 Mars, les élus ont approuvé le compte administratif 2020 qui reprend les recettes et dépenses de l'exercice précédent.

Cette année fût très spéciale à cause de la Covid et le budget n'avait été voté qu'au mois de Juin, après le confinement du Printemps.

Malgré tout, plusieurs opérations ont pu être menées à bien. En Investissement, la commune a acheté un nouveau tracteur pour les Services Techniques. Au chapitre Sécurité routière, de nombreux aménagements ont été mis en place : l'instauration de la priorité à droite sur l'ensemble de la commune et des hameaux, la sécurisation des carrefours dangereux avec un marquage au sol spécifique et la réalisation d'un plateau au niveau de l'école Corot.

Après une première phase de remplacement de l'éclairage public vétuste en 2019 et le passage en LED, une seconde phase (Clos des Epis, Clos de Louez, Chemin d'Avesnes...) a permis de remplacer l'ensemble des lanternes sur la commune. L'objectif étant de réduire les coûts de maintenance et de consommation.

En fonctionnement, la commune a dégagé un excédent cumulé (fonctionnement et Investissement) de 428 227€.

Investissement – Résultat 2020 :

	DÉPENSES	RÉCETTES
Crédits votés	827 000.00€	967 000.00€
Réalisé 2020	385 228.34€	681 943.81€
Résultat		296 715.47€

Fonctionnement - Résultat 2020 :

	DÉPENSES	RÉCETTES
Crédits votés	1 315 000.00€	1 315 520.04€
Réalisé 2020	1 125 809.52€	1 257 321.89€
Résultat		131 512.37€

Don du sang



La prochaine collecte de sang aura lieu :

le vendredi **30 avril de 16h00 à 19h00** à la salle des fêtes.
Inscription sur : www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Les malades ont besoin de vous !

Parking école C. Corot



La sécurité de tous est notre priorité. Nous déplorons régulièrement des situations dangereuses, notamment sur le parking de la salle des fêtes lors des sorties d'école. Aussi, nous vous rappelons de **REDOUBLER DE PRUDENCE, RESPECTER LES PLACES DE STATIONNEMENT ET LE SENS DE CIRCULATION MIS EN PLACE.** Pensez aux enfants !

Nettoyage de l'église

Appel aux bonnes volontés

L'Église Saint Léger a besoin de vous pour son grand nettoyage de printemps.

Même si vous ne disposez que d'une petite heure, vous serez un précieux renfort.

Venez nombreux !
Renseignements en mairie

Vaccination COVID



Suite à la directive de la Communauté de Communes et par le biais de la mairie, les personnes de 75 ans et plus ont été invitées à se faire vacciner. Une cinquantaine de Duisanais sur une centaine ont répondu favorablement et ont été convoqués au centre de vaccination d'Avesnes-le-Comte, salle Nirdol. Les Duisanais ont apprécié l'accueil et l'organisation.

Journée de défense et de citoyenneté



Le recensement militaire est une démarche civique essentielle et obligatoire.

Ainsi durant le mois de votre date d'anniversaire pour être recensé, deux solutions s'offrent à vous:

- se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et du livret de famille.
- en ligne sur: presaje.sga.defense.gouv.fr/espace jeune.

Tous les jeunes (garçons et filles) nés en **avril 2005** doivent se faire recenser avant le 30 avril.

Pourquoi se faire recenser ?

- Pour obtenir une attestation qui est obligatoire pour passer des concours et examens tels que le CAP, le BEP, le BAC, le permis de conduire etc..
- Pour effectuer la journée défense et citoyenneté (JCD).
- Pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

Imag'In Duisans



La vie en rose

Imag'in Duisans vous propose quelques photos d'hier.... pour vous donner envie...demain.

Contact :
imagin.duisans@gmail.com



Coeur de pavot



La journée du Grand Siècle à Vaux-le-Vicomte



Masque Vénitien au Jardin d'Annevoie

Arc en Ciel Duisanais

RESISTONS !!... La chorale de Duisans peut renaître de ses cendres ! De nouveaux administrateurs se sont proposés. Si la Préfecture nous le permet, nous pourrions recommencer nos répétitions à partir du jeudi 22 avril à 14h00 à la salle des Associations.
Me contacter : elianeverrecas@gmail.com ou 06.84.45.26.47.



Médiathèque

David Foenkino
Le mystère Henri Pick



"Le mystère Henri Pick", roman de David FOENKINOS, publié chez Gallimard en 2016.

Chers lectrices et lecteurs, vous qui aimez les livres, vous aimerez sans conteste celui-ci. En effet vous baignerez dans l'ambiance du milieu littéraire, parcourant les bibliothèques et les librairies, fréquentant les écrivains et les éditeurs.

Autour d'un livre mystérieux, évoluent des individus à la triste solitude, ou alors des couples qui se font et se défont, trois p'tits tours et puis s'en vont.

Leur histoire est racontée ici avec une sincérité touchante, mêlée d'humour, drôlerie et ironie, mais également d'émotion. Et ce qui ne gâche rien, un suspense nous accroche à ce roman dont vous garderez le souvenir.

F. BONNAVE

En cette période de confinement, la médiathèque est fermée.

Danse Contemporaine

Toute l'équipe de danse est toujours prête à reprendre ses activités. Espérons qu'avec les beaux jours la situation s'améliore et nous permettre de reprendre les cours de danse.

Marie-Pascale Roussel



Fox Fit Club

Le sport vous manque ?

Nous avons hâte de vous retrouver en salle, malheureusement aucune visibilité sur cet avenir.

En attendant vous pouvez nous retrouver sur l'application Zoom tous les jours pour des ateliers sport, cardio boxing ou cooking.

N'hésitez pas c'est gratuit.

Pour plus de renseignement voilà un programme type.

06.18.99.36.57 ou xavemi62@gmail.com ou sur la page facebook du Fox Fit Club

Planning de la semaine du : 15/03 au 21/03

LUN	18H30 : HIIT Training
MAR	18H30 : Cardio Boxing
MER	15H00 : Atelier cooking
JEU	18H30 : MEGA FIT 19H15 : Qui sommes-nous en 25min
VEN	18H30 : Initiation Danse
SAM	18H30 : Atelier cooking
DIM	10h30 : HIIT Training 11h00 : Qui sommes-nous en 25min 18h00 : Atelier bonus batch cooking

Entente Sportive Duisanaise



A l'ESD, rien de nouveau... Nous subissons depuis des mois la fermeture des salles de sports et nous commençons à désespérer.

Je pense que nous pouvons dire maintenant que le

championnat est définitivement terminé pour la saison 2020-2021.

La seule chose que nous espérons maintenant est la réouverture pour l'entraînement des salles pour pratiquer entre nous notre sport favori avant les grandes vacances.

Le bureau de l'ESD a décidé de reporter les cotisations 2020-2021 pour la prochaine saison.

En espérant des jours meilleurs, nous vous souhaitons une bonne santé et n'oubliez pas que le sport, quelle que soit l'activité, est indispensable pour notre santé.

Sportez-vous bien !



Bloc notes

PERMANENCES DES ELUS

Si vous souhaitez rencontrer M. le Maire, merci de prendre rendez-vous au 03 21 07 55 05

En raison des mesures sanitaires, les adjoints ne pourront pas recevoir en mairie.

Vous pouvez toutefois contacter l'accueil de la mairie aux horaires habituels.

Paroisse - Messes

AVRIL

Neuville-Saint-Vaast *jeudi 1er à 17h00*
jeudi Saint :
- La Cène du Seigneur

Thélus (messe) *vendredi 2 à 17h00*
vendredi Saint :
- La passion de Jésus et Vénération de la Croix

Maroeuil (veillée Pascale) *samedi 3 à 17h00*
Maroeuil (messe de Pâques) *dimanche 4 à 11h00*

Acq (messe) *samedi 10 à 17h30*
Maroeuil (messe) *dimanche 11 à 11h00*

Habarcq (messe) *samedi 17 à 17h30*
Maroeuil (messe) *dimanche 18 à 11h00*

Agnez-lès-Duisans (messe) *samedi 24 à 17h30*
Maroeuil (messe) *dimanche 25 à 11h00*



			2			7		1
7		3	9					
			5	7			3	4
						5	2	
	4	5				3	1	
	7	1						
8	1			4	5			
					9	8		3
5		6			7			



3	4	8	7	2	9	6	1	5
7	6	5	3	4	1	9	2	8
2	9	1	6	8	5	3	7	4
4	3	9	5	6	2	1	8	7
1	2	7	8	9	4	5	6	3
5	8	6	1	7	3	4	9	2
9	5	3	2	1	7	8	4	6
8	1	2	4	5	6	7	3	9
6	7	4	9	3	8	2	5	1

Solution du mois dernier

MAIRIE DE DUISANS

Tel. 03 21 07 55 05
Fax. 03 21 07 60 45
e-mail: contact@duisans.fr
site: www.duisans.fr

Accueil de la mairie
lundi au vendredi
8h30-12h00 et 13h30-17h00

MÉDIATHÈQUE DE DUISANS

03 21 15 76 11

Horaires d'ouverture

mercredi de 9h30 à 12h30
samedi de 9h30 à 12h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

1050 avenue François Mitterrand
62810 AVESNES-LE-COMTE
03 21 220 200

Accueil
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DU GY ET DE LA SCARPE

34 rue Principale
62123 MONTENESCOURT
03 21 48 61 85

Accueil
Du lundi au vendredi sauf le
mercredi après-midi

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Point d'accès au droit
Place des Ecrins
62223 ST NICOLAS-LES-ARRAS
03 21 73 85 62

N° D'URGENCE

Pompier 18
SMUR 15
S.O.S. Mains 03 20 95 75 75
GENDARMERIE BEAUMETZ 03 21 55 22 17
Centre anti-poison 0 825 812 822
Centre des brûlés 03 20 44 42 78

Raid Dingue de l'Artois



La 12ème édition du Raid Dingue de l'Artois normalement prévue les 08 et 09 mai 2021, est reportée pour cause de sécurité sanitaire les 11 et 12 septembre 2021 à Duisans.

Récré-juniors

Suite au passage du couvre-feu à 19h00, les séances de Récré juniors à Duisans ont repris depuis le mardi 23 mars de 17h30 à 18h15 en extérieur, à côté du terrain de rugby. Informations sur le site des Campagnes de l'Artois.



Utilisation de drones



- Un drone est un engin volant sans pilote et sans passager. Il est piloté à distance.
- Le pilote est tenu pour responsable de la sécurité de son vol.
- Sa responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres drones, aux personnes et aux biens. Si vous n'avez pas contracté d'assurance spécifique vérifiez les clauses de votre contrat responsabilité civile.
- Vous devez avoir au moins 14 ans pour piloter votre drone.

Toutefois, vous pouvez utiliser votre drone sans condition d'âge dans l'un des cas suivants :
Vous avez construit vous-même votre drone et il pèse moins de 250 grammes.
Vous êtes accompagné d'un télépilote âgé d'au moins 16 ans.

Règles à respecter :

La hauteur de vol maximale est de 120 mètres (sauf sur certains clubs d'aéromodélisme).

Il est interdit de survoler un rassemblement de personnes.

Il est indispensable de voler en vue directe du pilote.

Dans les cas des vols en immersion, le pilote doit être assisté par un observateur qui doit conserver l'appareil en vue directe.

Il est interdit de transporter des matières dangereuses.

Il est interdit de voler à proximité d'une intervention de services d'urgence.

Respect de la vie privée :

Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant.

Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel.

En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.